



## Compte rendu réunion Mairie samedi 2 mai 2020

**Ce compte rendu tient compte de la position de la mairie au 2 mai 2020.**

### **Introduction de la Mairie :**

Mme Carine Petit, maire du 14e et Mme Agnès Bertrand , adjointe aux affaires scolaires, ont réuni les parents élus de l'ensemble des écoles de l'arrondissement (maternelles et élémentaires) le 2 mai afin de partager et de préparer au mieux la période post 11 mai.

La mairie a rappelé tout d'abord que la préoccupation principale reste la santé et d'assurer les meilleures conditions sanitaires possibles dans le contexte.

La mairie du 14<sup>ème</sup> travaille de concert avec les deux inspecteurs du 14<sup>ème</sup>, les directeurs d'établissement scolaire (la maternelle et l'élémentaire), avec Madame Robert (CASPE) et Monsieur Lafolie (Caisse des écoles) pour permettre la réouverture des écoles dans de bonnes conditions sanitaires et pédagogiques. L'objectif de la mairie est de pouvoir offrir à partir de la réouverture des écoles des conditions d'accueil sur l'ensemble de la journée : cantine, périscolaire et centre de loisir du mercredi.

Les communications gouvernementales indiquent que la rentrée des enseignants est attendue le 11 mai et celle des enfants le 12 mai.

La mairie du 14<sup>ème</sup>, alignée sur la position au niveau parisien, recommande de ne démarrer l'accueil des enfants qu'à partir du 13 ou du 14 mai afin que tout soit bien organisé.

Du fait de la situation sanitaire, la taille des classes doit être limitée et tous les enfants ne pourront donc pas être accueillis à l'école.

L'accueil se fera au volontariat des parents selon les 3 critères de priorité ci-dessous :

- 1- Les enfants dont les parents ont une profession prioritaire (soignants, policiers, pompiers, enseignants, personnels de la ville, travailleurs sociaux...)
- 2- Les enfants décrocheurs scolairement, fragiles (situations sociales défavorisées ou suivi par la protection de l'enfance...), porteurs d'un handicap (sans toutefois avoir la confirmation de la possibilité que les AESH puissent être présents...), familles monoparentales
- 3- Les autres enfants (avec une priorisation par niveau : GS, CP et CM2)



L'école reste obligatoire mais ce sont les modalités d'enseignement qui vont être différentes : il y aura d'une part l'école en présentiel et de l'autre, l'école à domicile.

Ainsi quel que soit la catégorie, c'est sur la base du volontariat que seront accueillis les enfants. Ce n'est pas parce que vous êtes soignants que vous êtes dans l'obligation de mettre votre enfant à l'école en présentiel, tout dépend de votre organisation familiale et de vos possibilités.

Il est à noter que les deux premières catégories seront accueillies à temps plein (avec cantine ou sans cantine, avec ou sans périscolaire, avec ou sans centre de loisirs le mercredi... tout cela selon vos choix).

Pour la troisième catégorie, le rectorat a défini 2 mi-temps possibles (1 jour sur deux ou une moitié de semaine sur deux). C'est à chaque établissement scolaire de décider le mode d'alternance choisi.

La capacité d'accueil maximum de chaque établissement est en cours de définition. Elle dépend de la taille et configuration des locaux (nombre d'entrée, nombre de cours de récréation...) des enseignants et des personnels de la ville (professeurs ville de Paris, animateur, agent de la ville..) qui pourront reprendre le travail en présentiel.

Mardi 5 mai, la mairie connaîtra les capacités d'accueil de chaque école.

Jeudi 7 mai, au plus tard, chaque parent saura si son enfant pourra ou non être accueilli ainsi que les modalités d'organisation de son accueil.

Le sondage envoyé par la mairie est à titre informatif pour avoir une première évaluation des besoins pour le 14<sup>ème</sup>.

Il y a 7500 enfants scolarisés dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement. Il y a eu 3400 réponses à ce sondage (46%). Dans ces réponses, il y a 60 % de parents volontaires pour le retour de leur enfant à l'école (34% souhaitent école+périscolaire, 80% demande la cantine, 28% désirent aussi mettre leur enfant au centre de loisirs le mercredi).

Du fait du protocole sanitaire, la mairie estime que les groupes en maternelle devront se limiter à des groupes de 5 et 8 enfants, et pour l'élémentaire entre 8 et 10 enfants

La maire a pour objectif de remettre en route la caisse des écoles afin de permettre à la restauration scolaire du 14<sup>ème</sup> de fonctionner.



D'après la Mairie, le fait que Paris soit en zone rouge ne change pas la question de la réouverture des écoles. Seuls les collèges sont concernés par cette question.

Plusieurs réunions importantes auront lieu début de semaine dont , le Lundi 4 mai : réunion des directeurs d'école avec le rectorat, rencontre de l'ensemble des maires d'arrondissements, de la mairie de Paris puis rencontre également avec le Préfet de police, le préfet de région et l'ARS pour partager sur la situation.

La mairie du 14e recevra à nouveau tous les élus des écoles de l'arrondissement le 8 mai.

### **Réponses à des questions diverses posées par les représentants élus des parents d'élèves des différents établissements :**

La mairie réfléchit à la modalité de délivrance de l'attestation que devrait fournir un parent à son employeur si son enfant ne peut pas être accueilli et doit poursuivre l'école à domicile.

Pour faire partie des enfants « prioritaires », il faut que, au moins l'un des parents soit un parent dont la profession est « prioritaire »

Si certains parents ne souhaitent pas dans l'immédiat le retour de leur enfant à l'école, la mairie ne sait pas s'ils pourront mettre leur enfant par la suite à l'école en présentiel. Cela va dépendre de la place disponible et de l'évolution de la pandémie.

Il n'y a pas de réponse non plus actuellement concernant la manière dont les enfants vont pouvoir dire au revoir à leur enseignant et à leurs camarades de classes pour ceux qui ne seront pas accueillis avant la fin de l'année scolaire. Les associations de parents peuvent être force de propositions.

La mairie va faire le point très régulièrement avec chaque école et un bilan d'évaluation sera réalisé tous les quinze jours. Ensuite, des réponses pourront être apportées sur les deux points précédents.

Toutes les écoles seront nettoyées d'ici le 11 mai. La mairie de Paris est en train de mettre à disposition du gel hydroalcoolique, du savon, du matériel de protection pour tous les professionnels (masques, gants, gel, produit entretien) de la Ville. L'Éducation Nationale équipera les professeurs. Les jeux présents dans les cours de récréation seront aussi nettoyés, il reste à voir si les enfants pourront y avoir accès lors de la réouverture des écoles. La mairie y est plutôt favorable.



Le ministère a défini le protocole sanitaire, différencié pour le 1er et le second degré. il est consultable grâce au lien suivant :

[http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole\\_sanitaire\\_pour\\_la\\_reouverture\\_des\\_ecoles\\_maternelles\\_et\\_elementaires\\_-\\_MENJ\\_-\\_3\\_mai\\_2020\\_1280665.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole_sanitaire_pour_la_reouverture_des_ecoles_maternelles_et_elementaires_-_MENJ_-_3_mai_2020_1280665.pdf) .

Ce document énonce et explique toutes les mesures à mettre en place pour l'accueil des enfants et des professionnels en toute sécurité.

Le port des masques constitue un sujet sensible. Il n'est pas prévu que les enfants de maternelle en portent ni ceux de l'élémentaire (cf. recommandation du protocole). En revanche, les adultes porteront des masques. Si un parent impose le port du masque à son enfant pour aller à l'école, la mairie ne s'y opposera pas.

L'enseignement à distance va se poursuivre. La mairie réfléchit à comment les choses peuvent s'organiser entre l'enseignement en présentiel et celui à distance. En effet, aujourd'hui les enfants bénéficient de classes virtuelles pour certains, de leçons et de devoirs donnés par leurs enseignants afin d'assurer une continuité pédagogique. Une minorité d'enfant va pouvoir être accueillis dans les écoles, mais que va-t-il se passer pour les autres sur le plan de la qualité de la continuité pédagogique si leur enseignant assure des cours en présentiel et manque du coup de disponibilité pour assurer l'enseignement à distance. Certains parents ont le sentiment que pour les enfants non prioritaires, c'est la « double peine », c'est-à-dire que non seulement ils ne pourront pas retourner à l'école mais en plus, leur enseignant n'assurera plus les cours à distance.

L'organisation prévue pour l'entrée (entre 8h30 et 9h) et la sortie de l'école doit permettre que les « groupes classe » ne se croisent pas. Il en est de même pour les récréations, les enfants du même groupe classe seront ensemble à la récréation, mais pas mélangés avec les enfants d'un autre groupe classe.

La mairie réfléchit à un marquage au sol dans les rues où il y a des écoles, marquage au sol pour le respect des distances, pour les bus, pour les vélos...

La mairie a également demandé que le gymnase A. Renoir qui avait été réquisitionné pour l'accueil des personnes sans abri soit évacué et nettoyé, de manière à permettre la réouverture de l'école Fournier mitoyenne à ce gymnase.



Pour les vacances d'été, il y aura sans doute plus de demandes d'enfants pour les accueils en centre de loisirs. La mairie s'y prépare dès à présent. Il est à noter également que les travaux sont actuellement à l'arrêt, une re-priorisation sera à faire.

Des questions ont également été posées sur la préparation de la rentrée de Septembre, elles sont encore prématurées à ce stade.

Il faut savoir que tous les moyens supplémentaires (vacataires, personnels...) sont supportés par la ville. La mairie espère une aide de l'état ultérieure. La ville fait appel au « personnel-ville » travaillant dans les secteurs dits non essentiel sur la base du volontariat pour compléter les besoins dans les écoles afin de permettre que les mesures du gouvernement à partir du 11 mai puissent être mises en place (notamment nettoyage renforcé).

Les retours de la part des deux écoles qui ont continué à fonctionner pendant la période du confinement sont positifs. L'organisation était au top et il n'y a pas eu de malades à déplorer (ni au niveau enseignant, ni au niveau des enfants).

Par ailleurs, le protocole mis en place dans une crèche du 14<sup>ème</sup> qui a continué à fonctionner durant toute la période de confinement a permis qu'il n'y ait pas de fermeture malgré un enfant malade.

La mairie incite les directeurs d'établissements à communiquer avec les associations de parents d'élèves afin que celles-ci puissent être relai auprès des parents et répondre à une partie de leurs questions.